

Fondation 
Vaudoise de 
Probation 

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021**

Sommaire

Message de la Présidente par Muriel Epard 5

Le Conseil de fondation 6

L'équipe de direction 6

Les collaborateurs au 1^{er} juillet 2022 7

Rapport 2021 par François Grivat 8

Compte de résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 11

Statistiques selon secteurs d'activité 12

Message de la Présidente

Les années se suivent et malheureusement parfois se ressemblent. 2020 avait été marquée par la COVID. Celle-ci a perduré en 2021, qui a connu une 4ème vague particulièrement contagieuse. Personne n'a été épargné. Malgré cela la FVP a pu continuer à fonctionner et à faire face à ses engagements au prix parfois de quelques modifications dans les habitudes de travail.

A fin 2021, le canton a délégué une nouvelle prestation à la FVP. Celle-ci est en effet maintenant chargée par le canton de la surveillance électronique des personnes contre lesquelles une interdiction de périmètre a été prononcée dans le cadre de mesures de protection des victimes de violence domestique ou de harcèlement.

En 2019, le Conseil d'Etat avait décidé le lancement d'une étude de faisabilité de l'intégration de tout ou partie des activités de la FVP au sein de l'administration cantonale. L'analyse effectuée par l'UCA a permis de dégager différentes variantes allant du statu quo à l'intégration totale. Ces variantes doivent maintenant être analysées au sein des différents services de l'Etat. La FVP sera associée. Il s'agira, idéalement d'ici à fin 2022, de déposer un rapport final examinant de manière approfondie les avantages, mais aussi les risques et les coûts des différentes variantes. A ce stade, aucune d'entre elles n'est exclue.

Le Conseil de fondation attend le résultat de cette étude avant de prendre position. Il est néanmoins conscient que cette situation engendre une grande incertitude pour les collaboratrices et les collaborateurs. Toutefois, la Fondation n'a aucune prise sur l'organisation et l'avancée des travaux qui dépendent du Canton.

La Fondation tient à adresser ses remerciements à M. Nicolas Grin qui a quitté la FVP, le 30 septembre 2021. M. Grin a été engagé en qualité d'agent de probation le 1er janvier 2000 et a pris la responsabilité du secteur milieu carcéral une année plus tard, fonction qu'il a exercée pendant 20 ans. L'enthousiasme et l'esprit d'entreprise de M. Grin ont beaucoup apporté à la Fondation et nous le remercions pour son engagement durant toutes ces années.

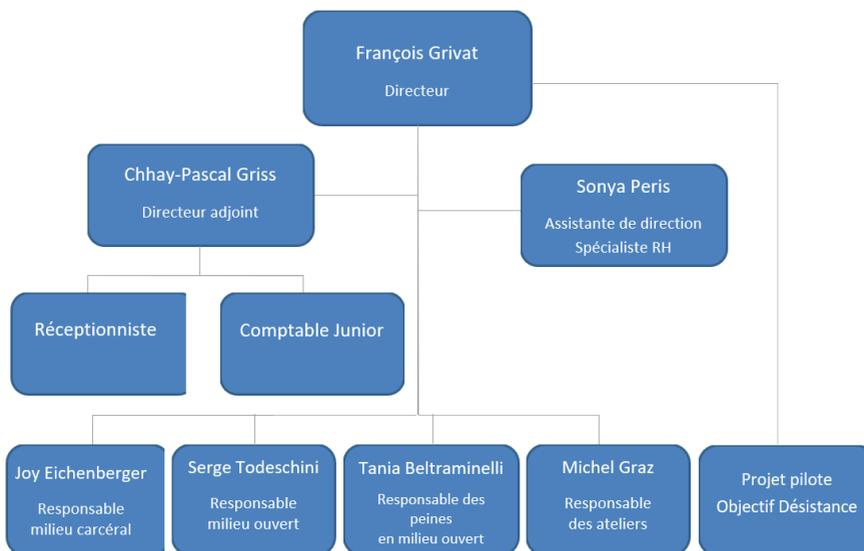
Enfin, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à toutes les collaboratrices et collaborateurs qui permettent à la FVP de continuer à exercer son activité à la satisfaction de la majorité de ses mandants qui se plaisent à relever la qualité du travail fourni.

Muriel Epard
Présidente

Le Conseil de fondation (situation au 1^{er} juillet 2022)

EPARD Muriel	Ancienne Présidente du Tribunal cantonal	Bureau Présidente Vice-président Secrétaire Trésorier
BROSSARD Raphaël	Chef du Service pénitentiaire	
AESCHLIMANN Patricia	Présidente du Tribunal des mesures de contrainte et d'application des peines	
GUIGNARD Gilles	Notaire	
COTTIER Eric	Procureur général	Membres de droit
SPAGNOLO Antonello	Responsable de la Direction de l'insertion et des solidarités	
AUBERSON Patrick	Premier Président du Tribunal des mineurs	
VISCARDI Alexandre	Chef de l'Office d'exécution des peines	
MONNAT Martine	Ancienne Médecin cantonal adjoint, section addictologie, service de psychiatrie communautaire (CHUV)	Autres membres
BULA Sylvie	Commandante de la Police cantonale vaudoise	
BENEDICT Jérôme	Avocat	
CHEVALLEY Christine	Syndique de Veytaux, représentante de l'Union des communes vaudoises	
TÉSAURY Donovan	Président du Tribunal d'arrondissement du Nord Vaudois	

L'équipe direction (situation au 1^{er} juillet 2022)



ANDERES Nassera
ANDRE Olivier
CLOT Sébastien
FELICETTI Vanessa
GREMION Charlotte
LAUENER Olivia
MOSER Kevin
ZEMLICOF Laura

JUFER Kevin
LA ROSA Elisabeth, référente technique et métier
PRIMIANO Nadia, formatrice
ROSSI Susana

ANTONETTI Christelle
BESSON Martial
CHATELLARD Justine
FAVRE Caroline
GAGNAUX Sébastien
MARTIN Meryl
SCALFO Amélie

MANINI Christophe
RACINE BAPTISTA Aude
STOECKLI Marc-Henri

CORBAZ-NICORA Tiziana
DORTHE Clémence
GENOUD Stéphane
MELI Alessio
PIFFARETTI Carolina
WIRTH Roxanne

ANDRE Corinne

GOLAY Daniel
KAESLIN Etienne
PASCHOUD Fabrice
PEER Thierry

BOILLAT Camille
CAMPISTOL Claudia
FELICIONI CORTI Alessandra
SCHIRINZI Laura
SENN Ariane

DA CUNHA Lucia
VON ALLMEN Claude
PELLEGRINO Gaby

Secteur milieu carcéral

Agents de probation

Gestionnaires socio-administratifs

Secteur milieu ouvert

Agents de probation

Gestionnaires socio-administratifs

Secteur des peines en milieu ouvert

Agents de probation

Gestionnaire socio-administrative

Secteur des ateliers (ATIG – ATM)

Collaborateurs sociaux

Projet Pilote Objectif Désistance

Coordinateurs-animateurs

Secrétaire générale du projet

Fonctions institutionnelles

Comptable junior
Réceptionniste
Apprentie employée de commerce

La fin de l'année dernière fut marquée par l'aboutissement du projet cantonal impliquant une nouvelle prestation de la FVP. En effet, depuis le 1^{er} janvier écoulé et conformément à l'article 28 c du Code civil, un juge du Tribunal civil peut, suite à la demande de la victime, ordonner le port d'un bracelet électronique à un auteur de violence ou de menaces dans le but de surveiller les interdictions prononcées à l'encontre de ce dernier. Le canton de Vaud, par l'intermédiaire de l'Ordre judiciaire et du Service pénitentiaire, a désigné notre fondation pour l'application exécutive de cette mesure en raison de son expérience et de ses compétences de la surveillance électronique dans le domaine pénal depuis plus de 20 ans. Cependant si sur le plan pénal, le cahier des charges de l'agent de probation comprend un accompagnement spécifique de la personne condamnée, notamment par la mise en place d'actes sociaux en termes de prévention de la récidive, la FVP a uniquement pour tâche dans le cadre de ce nouveau champ d'application de signaler toutes les violations de dite surveillance à l'autorité judiciaire compétente, en complément du devoir de gérer les aspects techniques de monitoring et des équipements électroniques (pose du bracelet, introduction des données et gestion de la plateforme informatique, changement et réédition du matériel, etc.).

Suite à une demande de la Cheffe du Service pénitentiaire, notre fondation est désormais impliquée également depuis le 1^{er} janvier de cette année auprès des personnes condamnées mises au bénéfice du Travail externe et du Travail et logement externe. Afin de renforcer le suivi des personnes condamnées pouvant bénéficier de cet allègement dans le cadre de leur exécution de peine, les agents de probation du milieu ouvert de notre fondation sont amenés à appliquer certaines tâches en complémentarité aux prestations du service social interne à l'établissement du Simplon. Suivant les objectifs du plan d'exécution de peine et plutôt orientée sur la gestion des risques, des entretiens réguliers à notre siège à Epalinges, ainsi que des visites à domicile sont effectués par les agents de probation en milieu ouvert pour ce nouveau public à la FVP.

Ces nouveaux mandats n'ont pas été épargnés par un contexte de travail toujours aussi particulier entre une gestion de travail standard et des contraintes particulières liées aux diverses vagues du virus de la Covid-19. Ce n'est finalement qu'à partir du mois de mars écoulé que nous vivons un éloignement progressif de ces fâcheuses et rébarbatives conséquences. Cependant, de nouvelles vagues ne sont malheureusement pas à exclure, avec forts souhaits qu'elles ne s'inscrivent pas de manière cyclique dans notre société, notre domaine d'activité étant pleinement frappé dans son but de favoriser une intégration sociale des personnes pour lesquelles nous sommes mandatés. La gestion de cette pandémie a cependant constitué un puissant accélérateur quant à une modification des habitudes de travail. En effet et à l'instar du télétravail, désormais pérennisé pour les collaboratrices et collaborateurs de la FVP, notre institution a su évoluer dans ce contexte et gérer son volume de travail, tenir son rôle et appliquer l'ensemble de ses tâches, démontrant une capacité d'adaptation avec une qualité des prestations demeurant inchangée et ce, aussi bien vis-à-vis des probationnaires que des autorités mandantes.

La réaffectation de la prison de la Tuilière au besoin d'un établissement carcéral concordataire uniquement dédié à la détention de femmes a entraîné le déplacement de l'Unité psychiatrique pour les hommes à la Prison de la Croisée à Orbe, cette dernière ayant alors attribué l'une de ses unités spécifiquement à cet effet. Ainsi, à partir du mois de février 2021, il a été convenu d'un nouveau cadre d'intervention pour la FVP à la prison de la Tuilière, ainsi que spécifiquement pour

les besoins de l'Unité psychiatrique à la prison de la Croisée à Orbe. Ce changement a, d'une part, offert l'opportunité d'harmoniser le rôle et les tâches de la FVP à la prison de la Tuilière au regard de ses prestations dans les deux autres établissements de détention avant jugement (Bois-Mermet et Croisée), puis de maintenir le suivi des hommes détenus à l'Unité psychiatrique placés dorénavant à la prison de la Croisée.

En lien à la problématique de la surpopulation carcérale, qui fut par ailleurs le principal objet des Assises de la chaîne pénale de 2018, le développement d'une stratégie pour la réinsertion des personnes sous autorité de l'administration pénitentiaire vaudoise est également l'un des buts annoncés par le SPEN l'année dernière. Celui-ci faisant bien évidemment écho à notre mission, notre fondation, invitée à l'élaboration de ce nouveau concept de réinsertion, participe aux divers groupes de travail menés par les chargés de projet du SPEN. En prémices des objectifs du projet pilote « Objectif désistance » (OD), ce concept a pour but de renforcer dès l'entrée en détention des moyens favorisant à terme une sortie de la délinquance de manière durable des personnes condamnées.

Nous vous annonçons l'année dernière dans le cadre de ce rapport que le projet pilote OD mené par la Commission latine de probation avait obtenu des autorités compétentes une année supplémentaire en raison de la pandémie. Or, la quatrième, puis la cinquième vague de contamination fin de l'année dernière ont entraîné de nouvelles nuisances sur le plan des activités sociales et du travail avec des limitations d'accès à des espaces, à des réunions ou à des activités collectives de tout type. Cependant et comme évoqué plus haut, une capacité d'adaptation liée aux expériences vécues lors des premières vagues a néanmoins permis de poursuivre des activités sociales spécifiquement dédiées au groupe expérimental du projet et mises en application par chaque entité cantonale latine de probation, assurant ainsi les conditions de l'évaluation scientifique menée par l'Ecole de sciences criminelles de l'Université de Lausanne. Le projet pilote OD arrivera à échéance au début de l'année prochaine, le rapport final comprenant les résultats de l'évaluation scientifique devant être déposé auprès de l'Office fédéral de la justice (OFJ) au terme du 1^{er} trimestre de 2023. Il est rappelé que le projet pilote est administré par la FVP et financé par l'OFJ (70%) et les sept cantons du Concordat latin.

L'évolution de la prise en charge et des problématiques rencontrées ces dernières années a nécessité une analyse interne des dossiers dans le but d'optimiser leur gestion et de fixer des priorités selon les ressources à disposition. Les entretiens individuels, les réseaux et les visites à domicile sont toujours privilégiés sans bien évidemment minimiser l'ampleur des tâches administratives devant être effectuées avec rigueur et toujours plus d'exigences eu égard au besoin de formalisation.

Sur le plan des indicateurs 2021 en lien aux activités des secteurs, nous constatons une stabilité du nombre de dossiers en milieu ouvert (art.93 CPS, assistance de probation).

La proportion des probationnaires bénéficiant du Revenu d'insertion impliquant un appui social est en légère augmentation en comparaison à l'année 2020, le nombre de mesures d'insertion mises en œuvre par le Conseiller en insertion de la FVP montrant une nette variation à la hausse équivalente à 30%.

Une augmentation équivalente est par ailleurs relevée en lien au nombre d'exécutions de peine sous le régime de la surveillance électronique (pénal) octroyées par l'Office de l'exécution des peines (OEP) sur la base du préavis de la FVP. Nous relevons près de 10'000 jours de détention effectués sous ce régime l'année dernière avec un taux d'occupation à 86% des 32 équipements

électroniques à disposition de la FVP. Concernant le Travail d'intérêt général, le nombre de dossiers transmis par l'OEP en rapport à l'année précédente est resté relativement stable. Cependant, la nécessité d'une priorité donnée au régime de la SE due à un manque provisoire de ressources en personnel pour l'application du TIG a eu pour effet une baisse du nombre de placements TIG et, par voie de conséquence, du nombre d'heures TIG effectuées en 2021 (-21%).

Concernant les activités des ateliers de notre fondation dans le cadre de l'exécution du TIG et des prestations personnelles pour mineurs, nous constatons une baisse également du nombre de demi-journées exécutées pour l'Atelier des mineurs due essentiellement aux conséquences de la pandémie. S'agissant des travaux d'utilité publique effectués, nous relevons en particulier la réalisation de nouveaux sentiers Handicap et nature pour la commune de Baulmes et la Cité du Genévrier à Vevey.

Les statistiques de la FVP en lien aux activités appliquées dans les établissements carcéraux de détention avant jugement du canton relèvent une répartition de 60% pour le suivi des personnes détenues provisoirement, respectivement 40 % pour celles sous le statut d'exécution de peine ou anticipée de peine. A noter que la méthode de calcul du nombre de bilans initiaux effectués systématiquement par les agents de probation dans ces établissements, ainsi que le nombre d'entretiens réalisés, mentionnés en page 13 de ce rapport, diffère entre 2020 et 2021. Nous avons pris en considération uniquement les dossiers ouverts du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, alors que pour l'année 2020 tous les dossiers actifs ont été pris en compte.

La FVP employait l'année dernière près d'une cinquantaine de collaboratrices et collaborateurs, la moitié engagés à temps partiel, le personnel féminin représentant 58% de l'effectif. Une stabilité des mouvements de personnel est aussi relevée avec un taux de rotation (turn over) de 6%.

Sur le plan de la gestion financière, la FVP démontre une parfaite maîtrise des coûts et pas de dépassement budgétaire. En 2021, la subvention du Service pénitentiaire est CHF 3'794'649.74 qui représente 86% des subventions étatiques. Comme chaque année, nous réalisons un résultat d'exercice positif dû essentiellement aux produits locatifs. A cet effet, il est à signaler que notre fondation recherche un nouveau locataire depuis le 1^{er} février 2022 sur les deux lots à disposition.

Les derniers mots de ce rapport sont des remerciements et des félicitations à toutes les collaboratrices et les collaborateurs de la FVP pour leur engagement professionnel et la qualité de leur travail dont la direction est particulièrement fière et reconnaissante, ainsi qu'aux membres du Conseil de fondation pour leur précieux soutien et à l'ensemble de nos partenaires pour leur collaboration.

François Grivat
Directeur

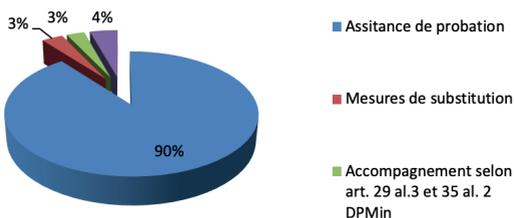
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE	2021	2020
	CHF	CHF
PRODUITS		
Contributions des communes	92 272,60	90 051,20
Facturation Tribunal des Mineurs	152 451,25	156 030,00
Facturation Atelier TIG	52 310,00	66 769,10
Facturation Projet pilote	215 685,05	179 680,15
Total produits d'exploitation	512 718,90	492 530,45
Subvention du Service pénitentiaire	3 794 649,74	3 970 165,00
Subvention du Service de prévoyance et d'aide sociales	596 658,51	555 616,00
Total produits étatiques	4 391 308,25	4 525 781,00
TOTAL PRODUITS	4 904 027,15	5 018 311,45
CHARGES		
Charges de personnel, net	(4 243 549,85)	(4 372 401,80)
Frais généraux du personnel	(55 500,60)	(56 944,35)
Frais de locaux, d'énergie et d'entretien	(276 061,82)	(269 104,96)
Frais administratifs	(97 680,14)	(101 840,95)
Frais d'exploitation	(223 159,50)	(221 361,01)
Frais d'informatique	(7 946,22)	(8 386,34)
Total frais de fonctionnement	(660 348,28)	(657 637,61)
TOTAL CHARGES	(4 903 898,13)	(5 030 039,41)
RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT	129,02	(11 727,96)
REVENU D'INSERTION		
Avance du Revenu d'insertion	242 487,90	391 144,85
Revenu d'insertion versé	(242 487,90)	(391 144,85)
RESULTAT REVENU D'INSERTION	0,00	0,00
ACTIVITES NON SUBVENTIONNEES		
Charges de personnel - projet pilote	(25 632,80)	(23 614,00)
Perte sur prêts de secours et aides aux personnes	(6 381,15)	(20 078,70)
RESULTAT ACTIVITES NON SUBVENTIONNEES	(32 013,95)	(43 692,70)
RESULTAT FINANCIER		
Charges financières	(2 020,67)	(1 417,84)
RESULTAT FINANCIER	(2 020,67)	(1 417,84)
RESULTAT HORS EXPLOITATION		
Revenus d'immeuble	293 427,00	294 027,00
Charges d'immeuble	(145 730,39)	(139 489,06)
Résultat immeuble	147 696,61	154 537,94
RESULTAT HORS EXPLOITATION	147 696,61	154 537,94
RESULTAT EXCEPTIONNEL, UNIQUE OU HORS PERIODE		
Produits exceptionnels, uniques ou hors période, net	1 891,65	13 145,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL, UNIQUE OU HORS PERIODE	1 891,65	13 145,60
RESULTAT DE L'EXERCICE (AVANT REPARTITION)	115 682,66	110 845,04

Statistiques

Secteur milieu ouvert 31.12.2021 31.12.2020

Suis en cours :		
Assistance de probation (art. 93 CP)	228	226
Mesures de substitution (art. 237 CPP)	8	5
Accompagnement selon art.29 al.3 et 35al. 2 DPMIn	4	4
Sans mandat	15	12
Suis terminés :		
Avec mandat	137	158
Sans mandat	2	7
Total dossiers	394	412
Nb d'entretiens réalisés	2 366	2 182
Nb de réseaux	227	173
Nb de visites à domicile	57	42

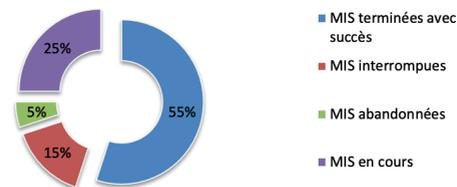
Répartition dossiers selon statut en 2021



Mesures d'insertion sociale (MIS) 31.12.2021 31.12.2020

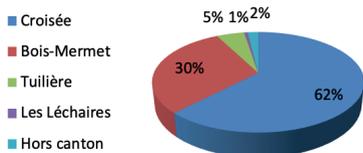
Candidats	60	46
-----------	----	----

Répartition MIS en 2020



Secteur milieu carcéral	31.12.2021	31.12.2020
Suivis en cours	440	482
Suivis terminés	766	674
Total dossiers	1 206	1 156
Nb de bilans initiaux	704	878
Nb d'entretiens réalisés	3 828	4 094

Répartition dossiers selon les établissements en 2021



Répartition dossiers selon régime en 2021



Secteur des peines en milieu ouvert	31.12.2021	31.12.2020
Surveillance électronique (SE)		
Nb d'octroi par l'OEP	118	89
Nb de peines exécutées	121	99
Nb de dossiers avec contrôles spécifiques (alcool, stupéfiants)	19	21
Nb de refus - conditions non remplies	21	27
Nb de révocations de régime	4	7
Nb de jours effectués	9 996	8 247
Travail d'intérêts général (TIG)		
Nb d'octroi par L'OEP	191	198
Nb de peines exécutées	163	161
Nb de placements	136	178
Nb de révocations de régime	37	48
Total des heures TIG effectuées	27 423	34 734

Secteur des ateliers	31.12.2021	31.12.2020
Atelier de travail d'intérêt général (ATIG)		
Heures effectuées	13'660 (50%)	15'993 (46%)
Placements à l'Atelier TIG	84 (62%)	79(44%)
Atelier pour mineurs (ATM)		
Demi-journées effectuées	544	698

Fondation
Vaudoise de
Probation 

Fondation vaudoise de probation
Ch. des Croisettes 28
Case postale 85
1066 Epalinges

Tél. +41 (0)21 321 48 00

www.probation-vd.ch

Fondation vaudoise de probation
Epalinges
CCP CH65 0900 0000 3032 3